

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CANARI

Séance du 29 janvier 2023

Date de convocation : 23/01/2023

Date d'affichage : 23/01/2023

**Objet de la délibération** : Construction de deux maisons individuelles mitoyennes destinées à accueillir des personnes âgées

Nombre de conseillers municipaux : En exercice 10  
Présents 09  
Votants 09 Pour 09 Contre 0 Abstention 0

L'an Deux mil Vingt Trois, le vingt neuf janvier à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de CANARI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMONETTI, Maire.

Etaient présents : ANTONETTI Bernard – CHIARAMONTI Nathalie – DOUMAS Gérald – GASSMANN Simon – GRANINI Thierry – GUERRA Alexandre – PELLEGRINI Jean Pierre – SANTINI David – SIMONETTI Jean Michel

Etaient absents : LORENZI Jean Jacques

Mme CHARAMONTI Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de construire deux maisons individuelles mitoyennes destinées à accueillir des personnes âgées.

A cet effet, il présente un estimatif qui s'élève à la somme de 989.000,00 € (travaux + honoraires).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

|   |       |              |
|---|-------|--------------|
| Etat DETR (CRTE)                                  | 60%   | 593.400,00 € |
| Collectivité de Corse (Fds de Territorialisation) | 20%   | 197.800,00 € |
| Commune   | 20%   | 197.800,00 € |
|   | ----- | -----        |
| Total   | 100%  | 989.000,00 € |

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- approuve l'opération envisagée ainsi que le plan de financement proposé,
- mandate le Maire pour effectuer les démarches s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean Michel SIMONETTI

